



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-052

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3 BUDGET ANNEXE EAU

Séance du : 14 août 2025
Date de convocation : 07 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze août, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, ONOL LANG Per,
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,
Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3 - BUDGET ANNEXE EAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-2 et suivants,
Vu le budget primitif 2025 voté en séance du 11 avril 2025,
Vu la décision modificative du budget n°1 en date du 12 mai 2025,
Vu la décision modificative du budget n°2 en date du 13 juin 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la Décision Modificative n°3 au budget eau 2025 dont les modifications sont les suivantes :

AR Prefecture

005-210500633-20250814-2025_D052-DE
Reçu le 19/08/2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 6588	Autres charges de gestion courante	0.06	
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	0.03	
Total		0.09	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
75 / 7588	Autres	0.06	
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	0.03	
Total		0.09	0.00

- **Dit** que cette décision est sans incidence sur l'équilibre global du budget.
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Alain FAUST

